




# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

## Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) **

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 4 / 0 6 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 1 3 / 0 7 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : 2023-7090

## 1 Intitulé du projet

Extension du Camping Les Charmes

## 2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

### 2.2 Personne morale

Dénomination

LES CHARMES

Raison sociale

N° SIRET

9 1 7 7 2 3 3 0 6 0 0 0 1 0

Type de société (SA, SCI...)

SCI

Représentant de la personne morale :  Madame

Monsieur

Nom

LUSSON

Prénom(s)

Jérémy

### 3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
42°a)	Aménagement de 75 emplacements supplémentaires aux 56 existants (1,64 ha en plus des 2,53 ha) soit 131 au total.  Le projet est également soumis pour l'IOTA 2.1.1.0 (D), 2.1.5.0 (D) et 3.3.1.0 (D).

#### 3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui  Non

#### 3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui  Non

### 4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à aménager la parcelle à l'Ouest du camping existant en créant 75 emplacements destinés à recevoir des hébergements sur environ 28 580 m<sup>2</sup> (16 400 m<sup>2</sup> d'extension et 12 180 m<sup>2</sup> de restructuration de l'existant). Cette extension vient s'ajouter aux 56 emplacements existants répartis sur environ 25 350 m<sup>2</sup>.

Le permis d'aménager vise à assurer la continuité existante sur le camping ainsi que son insertion dans le paysage vendéen environnant en limitant l'impact visuel. Le projet comprend également la création d'axes de circulation et des stationnements en revêtements semi-perméables dans l'extension.

Le projet sera accompagné de l'allongement du réseau de collecte des eaux usées et de la reprise de la filière d'assainissement non collectif. Des ouvrages de gestion des eaux pluviales permettant de gérer les eaux de ruissellement générées par la nouvelle imperméabilisation du sol seront mis en place.

Ces travaux d'extension seront accompagnés de la restructuration du bâtiment d'accueil / bar / sanitaire, d'un nouvel espace aquatique et de nouveaux terrains de loisirs afin de pouvoir répondre à la nouvelle clientèle accueillie.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le but de cette extension est de créer plusieurs mini-quartiers piétons en proposant 75 emplacements supplémentaires. Le camping souhaite proposer une offre d'hébergement hôtelier à l'année auprès des entreprises vendéennes afin de proposer des solutions de logements pour leurs salariés.

Cette extension se réalisera sur des parcelles en bordure immédiate du camping existant afin de faciliter l'accès aux installations en place. Les espaces collectifs seront restructurés pour répondre à l'augmentation de la capacité du site. Le site du projet est en prairie avec quelques arbres isolés qui seront maintenus autant que possible. Les limites de propriété sont bordées par des haies bocagères qui seront conservées et fortifiées lors de la réalisation du projet. Des plantations locales sont également envisagées dans le cadre de l'aménagement des espaces verts. L'intégration des hébergements fera l'objet d'un traitement paysager via des bardages bois et une végétation importante. Les stationnements de véhicules seront en terre-pierre répartis le long des voiries principales. L'accès aux lots sera uniquement piéton. Ainsi le projet réduira son impact sur les aménagements existants via une intégration en ambiance naturelle.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 Dans sa phase travaux

Les aménagements sont prévus en deux phases, T1 de novembre 2023 à mai 2024 et T2 d'octobre 2024 à mai 2025.

L'aménagement de ces parcelles prévoit :

- L'installation de 75 hébergements bardés en bois avec terrasses bois, en deux phases : 16 sur le mois d'avril 2024 pour la T1 et 59 sur 4 mois (fin 2024 / début 2025) pour la T2. Chaque tranche comporte également :
  - \* La mise en place des réseaux divers pour la viabilisation et des ouvrages de gestion des eaux pluviales.
  - \* La création de cheminements piéton, de voiries principales et de parkings semi-perméables le long de ces voiries.
  - \* Des aménagements paysagers pour délimiter les emplacements ainsi qu'au niveau des espaces collectifs via la plantation de végétaux locaux. La conservation de toute la végétation existante ne gênant pas le projet.
- En T2, l'extension de l'espace aquatique et du bâtiment bar/sanitaire. Pour cette dernière, une démolition partielle des murs existants est prévue de septembre à octobre 2024.
- La mise en place d'une filière d'assainissement non collectif de type microstation permettant de gérer une charge d'environ 325 EH en remplacement du système de lagunage dimensionné actuellement pour 126 EH. Ce système sera installé sur la parcelle B 497 à proximité de l'existant et les eaux traitées en sortie de l'assainissement seront dirigées vers le fossé servant déjà d'exutoire actuellement, acheminant les eaux vers l'affluent du ruisseau de la Fontaine de la Flachaussière. Le raccordement des hébergements de la T1 se fera sur les lagunes existantes. Les travaux de la nouvelle filière se réaliseront entre octobre 2024 à mai 2025, sur environ 1 mois et demi.

Les travaux seront effectués avec le moins de dérangement possible pour les usagers du site ouvert à l'année, en dehors de la plein saison touristique de juillet et août.

### 4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La phase d'exploitation sera la même qu'actuellement, un usage classique d'un camping ouvert à l'année avec un pic de charge touristique en été.

Le camping est accessible par la voie publique à l'Est, Les Lilas. L'accès aux hébergements de l'extension se fera par le réseau viaire aménagé lors de la phase travaux, depuis l'intérieur du camping existant. Des aires de stationnements seront disponibles en pourtour des voiries principales.

Le démantèlement de ce type d'activités est peu envisageable à moyen et long termes. En cas de cessation d'activités par le porteur de projet, des repreneurs seront recherchés dans le cadre d'une vente. Cette hypothèse est la plus probable, le camping étant localisé en Vendée, département très attractif pour les campeurs, le rachat pourra être aisé.

En cas de cessation définitive sans repreneur, le démantèlement s'effectuera dans les règles de démolition. Tous les gravats des travaux de démolition seront triés, évacués du site et transportés dans une décharge agréée, en fonction de leur classe de déchets (spéciaux, ménagers et assimilés, inertes). Les terrains redeviendront naturels avec mise en place de terre végétale sur les endroits le nécessitant.

## 4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager en cours d'instruction, en attente de la décision du cas par cas.
- Permis de construire prévus pour 2024 pour les extensions du bâtiment-bloc sanitaire ainsi que celle de l'espace aquatique (en tranche 2 des travaux).
- Dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau, en cours d'instruction par la DDTM85 (Annexe n°8), en attente de la décision du cas par cas.
- Formulaire simplifié de l'évaluation des incidences Natura 2000 (Annexe n°9).

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie actuelle du camping - nombre emplacements dont superficie existant à réaménager	2,53 ha - 56 1,22 ha
Superficie extension du camping - nombre emplacements	1,64 ha - 75
Superficie dédiée à l'assainissement futur sur zone technique	0,13 ha sur 1,15 ha
Superficie totale du projet (camping et assainissement) - nombre emplacements	4,01 ha - 131

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune d'implantation

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :      BP :    Cedex :

##### Coordonnées géographiques<sup>[1]</sup>

Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Point de d'arrivée : Long. :   °   ,   "  Lat. :   °   ,   "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Camping en zonage Nt et zone technique à l'Est en zonage Nep selon le PLUi Vie et Boulogne du 23 mars 2021.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

#### 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?**

Oui  Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».**

## 5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 1,2 km au Nord de la ZNIEFF II "Vallée de la vie du lac de barrage à Dolbeau" (n°520015213) et de la ZNIEFF I "Vallée de la vie et affluents en aval d'Apremont" (n°520616305)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les inventaires de terrain réalisés les 30 mars et 17 avril 2023 ont mis en évidence 14 200 m <sup>2</sup> de zones humides selon le critère pédologique sur le site du projet (Annexe n°10) dont 2 785 m <sup>2</sup> seraient impactés. La séquence ERC est déroulée dans le dossier de déclaration loi sur l'eau (Annexe n°8).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A 2,2 km au Nord du périmètre de protection de la Retenue d'Apremont.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

### 6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tous les futurs hébergements ainsi que l'espace aquatique sera desservi par le réseau d'adduction d'eau potable (par allongement des réseaux existants). Ce projet sera donc consommateur d'eau AEP ; aucun prélèvement direct dans la nappe ne sera effectué sur le site. A terme il est prévu un débit de pointe d'alimentation générale de 20,4 m3/h.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'imperméabilisation du site par la mise en place de voiries et des mobiles-homes peut avoir des conséquences sur les gestion des masses d'eaux souterraines et des risques de pollutions ponctuelles. Tout sera mis en œuvre pour les éviter et les zones humides impactées seront compensées. Le détail des mesures est présenté dans le dossier loi sur l'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Lors des travaux de terrassement, les terres existantes seront réparties. Il n'y aura aucun apport ou évacuation des terres.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le secteur est équipé en réseaux d'adduction en eau potable publics. La gestion des eaux pluviales et des eaux usées se fait sur site via des ouvrages dédiés et dimensionnés avec le projet.
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension est située sur des parcelles déjà exploitées par le camping en zone de loisirs ainsi qu'en zone de prairie avec quelques arbres et des haies bocagères. Selon le pré-diagnostic établi en mai 2023 et disponible en Annexe n°11, l'enjeu est considéré comme faible en globalité. Comme le camping est déjà en exploitation sur la parcelle à l'Est, peu de nuisances supplémentaires seront générés par ce projet d'extension.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet se situe en dehors de toutes zones Natura 2000, les sites les plus proches sont à 11,4 km à l'Ouest. Des nuisances sonores risquent d'avoir lieu lors de la phase travaux pour les espèces animales. Le risque de perturber les espèces dans leurs fonctions vitale est faible. Il n'existe aucun risque de détruire les habitats classés.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet retenu pour l'extension est en partie une prairie actuellement laissé en friche avec seulement quelques arbres plantés en vu d'un futur aménagement. Des plantations auront lieu. L'extension se situe en secteur Nt, autorisant les aménagements liés à un usage de camping, selon le PLUi Vie et Boulogne, de mars 2021.
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site du projet n'est pas concerné par un quelconque risque industriel.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune d'Apremont est concernée par les risques naturels suivants : - Retrait gonflement des argiles : risque faible sur la zone de projet - Séisme : risque modéré
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Toutes les eaux usées seront collectées et dirigées vers la nouvelle station de traitement dimensionnée pour la capacité future.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension engendrera un trafic supplémentaire. Le site du projet a été pensé de façon à créer deux places de stationnement par hébergement répartis le long de la voirie principale. Des revêtements perméables seront utilisés. A terme, si les hébergements sont complet, le projet peut généré jusque 150 voitures supplémentaires par jour. La circulation des engins de chantier peut également créer des nuisances lors des phases travaux.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet n'est pas destiné à produire davantage de bruit que ceux existants dans le secteur. Le site est isolé dans son environnement.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des nuisances sonores peuvent avoir lieu au moment du chantier avec la circulation des engins et la réalisation des travaux.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas destiné à engendrer des odeurs particulières.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'engendrera pas de vibrations particulières en dehors de celles générées par la circulation des engins lors du chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site engendrera des émissions lumineuses avec les hébergements. L'éclairage sera réduit au maximum sur les voies de circulation et adapté aux espèces faunistiques pour limiter l'impact.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'imperméabilisation du site générera une augmentation des ruissellement des eaux pluviales. Des ouvrages de gestion en infiltration / stockage / régulation seront mis en place (cf Annexe n°8).
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le milieu récepteur est le sol en place ainsi que le fossé communal le long de la route "Les lilas".

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux usées seront dirigées et traitées dans un système adapté type microstation de 325 EH (cf Annexe n°8).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site générera des déchets essentiellement domestiques. Le rassemblement des déchets sera assuré au sein de la structure du camping au niveau du point d'apport volontaire de tri sélectif à l'entrée du camping.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les installations feront l'objet d'un traitement paysager afin de limiter l'impact visuel des installations. Les haies en limite seront conservées et renforcées et des plantations auront lieu dans le cadre d'aménagement paysager. Les ouvrages de gestions des eaux pluviales type noues et bassin assureront également une continuité paysagère de l'extension à la partie existante.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le demandeur est bien propriétaire des parcelles concernées par le projet. Le PLU permet les aménagements de loisirs qui correspondent bien au projet présenté.

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

### 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non

Si oui, décrivez lesquelles :

---

---

---

### 6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

---

---

### 6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le projet ne présente pas d'effets négatifs notables sur l'environnement comme son emprise se situe le long du camping existant. Il s'intégrera au mieux dans la nature environnante par un renfort de la végétation existante avec la plantation d'essences locales en complément des haies existantes et en aménagement paysager des emplacements et des espaces communs. La végétation existante sera conservée au maximum. Les hébergements seront quant à eux en bardage bois et les voiries de teinte claire.

Les zones humides impactées seront compensées selon la réglementation en vigueur de la Loi sur l'eau, la méthode de compensation est détaillée en Annexe 15 du dossier loi sur l'eau.

Toutes les eaux usées du site de l'extension rejoindront le réseau de collecte actuel et seront dirigées vers une station de traitement réhabilitée pour gérer ce nouvel apport.

Les eaux pluviales seront gérées dans des ouvrages dédiées de type infiltration / stockage / régulation via des noues végétalisées ainsi que par un bassin de rétention.

En phase travaux, toutes les mesures seront prises afin de préserver le site (utilisation des voiries existantes, base travaux sur des zones en dur, balisage, sensibilisation des intervenants).

## 7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Cette demande d'examen au cas par cas concerne la mise en place de 75 hébergements et le réaménagement d'une partie de l'existant. Le site prévu pour l'extension est en bordure immédiate du camping existant. Le projet n'a pas d'incidences environnementales autres que l'impact sur les zones humides. Ces impacts font l'objet de mesure spécifique via la procédure loi sur l'eau. Les aménagements prévus seront légers avec des axes de circulation le plus perméables possibles et une intégration dans l'environnement.


Ces éléments font que le demandeur estime que son projet peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

## 8 Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Annexe n°8 : Dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'eau en cours d'instruction [AGGRA Concept, Juillet 2023]	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Annexe n°9 : Formulaire d'évaluation simplifiée des incidences au titre de Natura 2000 [DDTM Vendée, AGGRA Concept]	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Annexe n°10 : Plan de localisation des zones humides selon les sondages pédologiques réalisés et plan de localisation des surfaces impactées par le projet [AGGRA Concept, Juin 2023]	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Annexe n°11 : Pré-diagnostic écologique sur la zone du projet [AGGRA Concept, Mai 2023]	<input checked="" type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

## 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le   /   /



Signature du (des) demandeur(s)